



Paris le 24 juillet 2015

Monsieur Denis ROBIN, préfet,

Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous tenons à appeler toute votre attention sur l'attente forte de nos collègues ingénieurs des services techniques sur l'avenir de leur filière au sein de notre ministère.

Tout en soulignant la qualité du travail présentée le 6 mai dernier par le Bureau des personnels techniques et spécialisés de la DRH, nous souhaitons évoquer ci-après les principales pistes de réforme pour Force Ouvrière concernant le corps des ingénieurs des services techniques.

S'agissant des **emplois fonctionnels de Chef des services techniques** nous vous demandons de promouvoir sur ces emplois les nouveaux directeurs actuellement en place alors que des postes sont vacants depuis plusieurs années.

Nous demandons également que soit augmenté de 13 à 30 le nombre des emplois fonctionnels de Chef des services techniques, ceci pour atteindre le ratio de 10% à l'instar de ce qui est pratiqué pour les emplois fonctionnels de CAIOM. Ces nominations permettraient de réviser entièrement la cartographie des emplois fonctionnels de Chef des services techniques devenue obsolète avec la création des SGAMI et notamment de pouvoir harmoniser les postes de directeurs DI ou DEL sur des postes fonctionnels HEA bonifiés à 60 points.

Avec la création des SGAMI, nous souhaitons une remise à plat totale de la **cartographie de la NBI** de la filière technique. Pour rappel, le nombre des points NBI a été calculé en 1993 sur la base d'un effectif trois fois inférieur à celui actuel.

Il est également indispensable de réduire la fracture indemnitaire entre l'Île-de-France et la province en revalorisant significativement le **régime indemnitaire** du corps des ingénieurs de province.

Ces mesures d'urgence devront être bien entendues suivies par les réformes en cours au sein de la fonction publique et notamment la création d'un **Grade fonctionnel (GRAF)** à l'instar de ce qui existe pour le corps des attachés, et plus récemment pour les ingénieurs S.I.C.

Pour finir la filière technique devra être davantage **professionnalisée** en établissant une cartographie plus précise des postes à responsabilités et à expertise. Cette mesure permettra d'offrir aux ingénieurs un parcours valorisant.

Nous vous demandons en conséquence de faire examiner par vos services ces premières propositions de Force Ouvrière très attendues par nos collègues du corps des ingénieurs des services techniques qui, contrairement à leurs homologues de catégorie A des filières administratives et SIC, n'ont pas connu d'avancées substantielles depuis de trop nombreuses années.

Enfin, nous sollicitons avec insistance la poursuite des travaux initiés par la DRH - BPTS avec le groupe de travail des ingénieurs aux fins de concrétiser le plus rapidement possible ces objectifs. A ce titre, nous vous proposons en pièce jointe un mémento sur le corps des ingénieurs qui au-delà de dresser un état des lieux du corps permet de situer ce dernier au sein des principaux corps similaires de la fonction publique d'Etat (comparatif indemnitaire, statutaire, indiciaire).

En vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

la secrétaire générale



Christine MAROT

le secrétaire général



Assan MEZIANE

Copie à : Madame Nathalie COLIN, Directrice des Ressources Humaines.